

## COMPTE-RENDU DE LA 2<sup>EME</sup> REUNION PUBLIQUE

### Jeudi 21 septembre 2017 à 19 h 00

Environ 25 personnes étaient présentes à cette réunion.

#### Ordre du jour de la réunion :

Point sur l'avancement du Plan Local d'Urbanisme.

Présentation du Projet d'aménagement et de développements durables (PADD) et des grandes lignes du projet réglementaires.

Échanges avec la salle.

M. VIGNAL, Adjoint à l'urbanisme, accueille les participants puis rappelle que le travail technique d'élaboration du PLU est assuré par une commission communale, accompagnée par le bureau d'études BEAUR.

Il présente l'ordre du jour de la réunion et laisse ensuite la parole à Anne BARNERON représentante du BEAUR, qui présente sous forme de vidéo-projection (voir le diaporama en annexe au compte-rendu) :

- l'état d'avancement de l'élaboration du PLU et les étapes restantes.
- le PADD (projet d'aménagement et de développements durables).
- les grandes lignes du projet réglementaire.

Plusieurs interventions des participants, pendant ou après la présentation, permettent de préciser ou d'aborder différents sujets :

✓ Les eaux de ruissellement en provenance de l'ancienne carrière sont déjà importantes et son urbanisation ne fera qu'accentuer ce problème.

→ Le secteur de l'ancienne carrière est soumis au ruissellement en raison de la nature rocheuse du sol qui est en lui-même très peu perméable. Tout projet de construction devra prendre en compte cette problématique et assurer la gestion des eaux pluviales qui seront générées par l'urbanisation, la réglementation imposant de ne pas rejeter en aval un débit plus important qu'il ne l'est aujourd'hui.

✓ Pourquoi le secteur des Mottes, qui était constructible dans le POS, ne l'est plus dans le projet de PLU, alors qu'un promoteur serait prêt à l'aménager.

→ Les élus rappellent que le secteur des Mottes a fait l'objet de plusieurs projets d'urbanisation depuis 20 ans, qui se sont tous heurtés aux investissements financiers très importants qui seraient nécessaires : pour aménager le débouché sur la RD86 (le Département exige un tourne-à-gauche), pour assurer la desserte par le réseau d'assainissement et pour gérer les eaux pluviales. La mise en œuvre opérationnelle de ce secteur apparaît donc plus qu'incertaine à court terme, or dans le cadre de la réglementation actuelle, les PLU doivent prévoir des surfaces constructibles juste dimensionnées par rapport aux besoins en logements et il faut donc être sûr que ces surfaces seront réellement construites.

En outre, dans le cadre du présent PLU, il a été fait le choix d'optimiser le potentiel constructible dans le tissu urbain ou à proximité immédiate.

Les PLU sont des documents amenés à évoluer plus rapidement que les POS (ils sont dimensionnés pour 10 ans environ) et dans le futur le secteur des Mottes pourrait être à nouveau envisagé car son urbanisation permettrait de limiter la consommation d'espaces agricoles par ailleurs, mais la question de la desserte restera à solutionner.

- ✓ Pourquoi l'ancienne voie ferrée, aujourd'hui transformée en voie douce, ne pourrait pas être transformée en desserte mixte sur le linéaire nécessaire pour desservir le secteur des Mottes.
  - Les voies douces ne sont mixtes que pour desservir des constructions existantes, mais elles n'ont pas vocation à assurer la desserte de nouvelles zones constructibles.
  
  - ✓ M. VIGNAL présente les divers projets d'aménagement qui sont programmés :
    - au niveau de la rue du 6 août 1944 avec le projet de regroupement des pharmacies avec l'amélioration de la circulation et du stationnement pour l'accès au commerce ;
    - sur l'avenue J.Cl. Dupau.
  
  - ✓ Les jardins donnant sur l'avenue Dupau (?) sont très difficilement accessibles depuis que la route a été refaite.
  - M. VIGNAL précise que le projet d'aménagement vise à réduire la largeur de la chaussée pour freiner la vitesse des véhicules et permettra également de réduire la pente d'accès à ces terrains.
  
  - ✓ La traversée de la RD86 au niveau du bureau de tabac est très dangereuse.
  - Le projet d'aménagement de l'avenue Dupau vise à sécuriser les déplacements piétons et réduire la vitesse des véhicules.
  
  - ✓ Est-il nécessaire de conserver un recul vis-à-vis de la RD86 (18 m par rapport à l'axe) aussi important qui génère un gaspillage d'espace.
- Cette question pourra être examinée en lien avec le département et en prenant en compte toutes les autres considérations (nuisances, constructions existantes...)

En l'absence de nouvelle intervention, M. VIGNAL remercie les participants et clôture la réunion.